

*principe de non-intervention fût violé.* Nous continuerons à négocier; mais nous armerons en même temps. Nos négociations seront soutenues par 500,000 soldats et un million de gardes nationaux; et si les circonstances le requièrent, le roi se mettra à la tête de la nation.

Le maréchal SOULT dit : “ Nous recevons les assurances les plus pacifiques des puissances du continent : cependant il se fait des armemens considérables dans une grande partie de l'Europe : nous ne pouvons demeurer paisibles spectateurs de ces préparatifs de guerre. Le cri unanime de la France est pour la paix ; elle a donné trop de gages de ses intentions pacifiques pour qu'on en puisse douter ; mais elle est fermement déterminée à maintenir le principe de non-intervention. La France a renoncé à l'idée des conquêtes ; elle ne désire que la liberté au-dedans et l'indépendance au-dehors ; mais, si elle est obligée de tirer l'épée, trois millions de gardes nationaux sont prêts à entrer en campagne.”

Ce langage des ministres français ne permet guère d'ajouter foi à ce que disent les derniers journaux, que d'après une convention conclue à Londres, la citadelle d'Anvers, ainsi que Maestricht et Venloo doivent demeurer en la possession des Hollandais ; que les forteresses du nord de la Belgique doivent être occupées par des troupes des puissances alliées, et même qu'Anvers recevra une garnison anglaise. Comme il n'est pas dit que des troupes françaises occuperont les forteresses du sud de la Belgique, il y aurait intervention d'une part sans contre-intervention de l'autre ; la partie ne serait pas égale, et il y aurait dans cet arrangement des choses que la France ne peut pas, et dit ne vouloir pas souffrir. La seule occupation que la France pourrait peut-être permettre sans déshonneur et sans danger pour elle, serait celle du grand-duché de Luxembourg, et peut être aussi n'est-ce que de celle-là dont il s'agit.

Aux dernières dates, toute la Suisse était en mouvement. Les cantons de Glaris et du Tésin s'étaient levés en masse. Dans le canton de Zurich, le gouvernement avait été contraint d'accéder aux demandes de 12,000 hommes en armes, assemblés à Ulster. Les deux tiers de la représentation du canton avaient été donnés aux communes rurales, et il devait y avoir de nouvelles élections le plus prochainement possible. Douze mille paysans armés étaient entrés dans Berne, et avaient déposé le gouvernement. Les nouvelles des cantons de Soleure, de Lucerne, et d'Arar, sont de la même nature. Depuis 1798, la Suisse n'a jamais fait voir un vœu aussi prononcé pour la réforme et un gouvernement éclairé. Le *Courier de Londres* dit, à cette occasion : “ Il était grand temps que la